



**Compte-rendu de la
Commission Locale de l'Eau
17 juin 2021 en visioconférence et en
présentiel au SMAT du Haut-Allier**
Validé lors de la séance du 06 juillet 2021



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Structure porteuse
**ETABLISSEMENT PUBLIC
LOIRE**

Liste des participants : Voir tableau de présence en annexe

Le 17 juin 2021, à 9h30 en visioconférence et en présentiel au SMAT du Haut-Allier, la CLE s'est réunie sous la présidence de Mme GARDES SAINT PAUL.

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du compte-rendu de la CLE du 29 avril 2021
- Présentation et validation de l'étude d'inventaire des zones humides (Bureau d'étude Acer Campestre)
- Présentation et validation de la phase d'état des lieux de l'étude HMUC Allier (Bureau d'études CESAME)
- *Avis de la CLE sur le projet de SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures, ainsi que sur le PGRI (ajourné)*

- **Validation du compte-rendu de la séance 29 avril 2021**

Mme LAGALY indique que le compte-rendu a été envoyé avec la convocation à la réunion de ce jour. Mme GARDES SAINT PAUL, Présidente de la CLE, demande s'il y a des remarques sur le document envoyé.

M. Jean-Damien ROMEYER, chargé de mission au Conseil départemental de Haute-Loire, demande à être ajouté à la liste des participants.

Mme LAGALY indique que cette rectification sera faite.

Aucune autre remarque n'est faite, le compte rendu est validé.

Délibération n°2021-09

- **Présentation et validation de l'étude d'inventaire des zones humides (Bureau d'étude Acer Campestre)**

Mme LAGALY rappelle le contexte de l'étude d'inventaire initiée fin 2017 sur le territoire du SAGE. Elle précise qu'à cause de la crise sanitaire de 2020 et de l'absence de CLE, la présentation finale de l'étude n'a pu se faire qu'aujourd'hui. Elle laisse ensuite la parole à Mme LAVAL, du cabinet d'études Acer Campestre, pour présenter les résultats (cf diaporama).

Mme SOISSONS, représentante du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne, ne partage pas tout à fait les résultats concernant les menaces présentes et le bon état de conservation des zones humides sur le secteur du Devès. Elle souhaite tempérer les constats et indique qu'il y a beaucoup de zones humides qui ont été drainées ou qui ont disparues.

Mme LAVAL répond que l'analyse est à remettre dans un contexte global, voire national, vis-à-vis d'autres territoires bien plus dégradés.

M. BEAUD, représentant du SMAT du Haut-Allier, demande ce qui est entendu par « pression de surpâturage ».

Mme LAVAL explique qu'il s'agit de la pression de piétinement exercée par le cheptel à proximité d'un point précis.

M. NICOLAS, représentant de la fédération de pêche de Haute-Loire, indique que les Narces de la Sauvetat et le lac de l'œuf sont situés sur le bassin versant de la Loire et non de l'Allier.

Après vérification sur la cartographie, le lac de l'œuf est bien présent dans le périmètre du SAGE du Haut-Allier mais est hydrographiquement relié au bassin versant du Ceyssac, sous-bassin de la Borne.

M. BOUDOU, représentant des maires du Cantal, demande si les syndicats des eaux ont été contactés dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides.

Mme LAGALY indique que les syndicats des eaux, l'ensemble des maires des communes des départements de Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Cantal, ainsi qu'un grand nombre d'agriculteurs ont été contactés, pour la phase de pré-localisation.

Mme GARDES SAINT PAUL souhaite indiquer que cette étude a été très bien acceptée par les acteurs locaux. Lors d'une réunion de concertation à Chanaille, près de 80 agriculteurs sont venus pour affiner les zones de pré-localisation en fonction de leur connaissance du terrain.

M. BEAUD explique qu'en tant qu'élu, il est soucieux du devenir du territoire. Il salue le travail d'inventaire qui a été mené et indique que sur ce point-là, le consensus est évident. Cependant pour la suite à donner (stratégie de gestion...), il faudra informer et associer les maires pour qu'ils n'aient pas l'impression de subir les projets.

Mme ROUBAUD, représentante du conseil Départemental de Haute-Loire partage ce point de vue.

Mme SOISSONS indique que le CEN Auvergne, dans le cadre du contrat territorial du Haut-Allier, devra mettre en œuvre la stratégie de gestion des zones humides. Les zonages de priorisation réalisés dans le cadre de l'étude d'inventaire vont être repris et affinés pour proposer des actions au comité de pilotage (COFIL)¹.

M. BOUDOU indique qu'il ne faut pas faire trop de « publicité » pour les zones humides possédant des espèces remarquables telle que la *Drosera*. Cela peut vite devenir un site « touristique » et avoir des conséquences négatives.

Mme GARDES SAINT PAUL propose de passer à la validation de l'étude.

Mme LIBERATI, représentante de SOS Loire vivante, souhaite s'abstenir pour les raisons évoquées précédemment par le CEN Auvergne concernant l'état de dégradation des zones humides du Devès.

Les autres membres de la CLE valident l'étude.

Délibération n°2021-10

M. BOUDOU, indique qu'il doit quitter la réunion. Il précise qu'après lecture des documents envoyés, il souhaite donner un avis favorable à la validation de la phase 1 de l'étude HMUC.

- **Présentation et validation de l'état des lieux de l'étude Hydrologie, Milieu, Usages, Climat Allier**

Mme LAGALY introduit la présentation en indiquant qu'il s'agit d'une étude lancée en 2019 sur l'ensemble du bassin de l'Allier en excluant les 3 affluents principaux que sont la Dore, la Sioule et l'Alagnon, et qui possèdent déjà des études de gestion quantitative de la ressource en eau. Cette étude est donc menée à l'échelle des SAGE Haut-Allier et Allier aval, portés par l'établissement public Loire. Le bureau d'études qui a été retenu pour réaliser ce travail est CESAME environnement.

Acquisition de connaissances et ressource (diapo n°15 à 36) :

L'étude de la ressource en eau nécessite de prendre en compte le contexte local : topographie, climat, occupation du sol, géologie et hydrologie. Les débits sont fonction des caractéristiques de chaque bassin versant.

M. BEAUD s'interroge sur la prise en compte des variables de gestion des pratiques forestières et pense qu'il faut anticiper sur ce type de données.

¹ Le COFIL du Contrat Territorial est composé des membres de la CLE, élargi aux partenaires techniques locaux.

M. DROIN répond que l'analyse de la ressource naturelle vise à relier le fonctionnement hétérogène des cours d'eau aux pratiques existantes pour ensuite proposer des hypothèses.

M BEAUD : Pourquoi la gestion que l'on fait aujourd'hui n'est pas satisfaisante ?

M. DROIN : L'objectif d'une gestion équilibrée est de limiter au maximum la fréquence d'apparition des situations de crise, et donc d'avoir une gestion durable et équilibrée qui permette de retarder au maximum l'apparition de crise et la prise des arrêtés de restriction d'usage. Le postulat de départ n'est pas de dire que ce qui est fait est mal aujourd'hui. Globalement sur le Haut-Allier, on n'est pas sur une situation qui est tendue par rapport à l'Allier aval.

M. BEAUD : Cela me semble complexe de pouvoir déterminer des volumes de bon fonctionnement en tout lieu. On a une variabilité énorme. Il y a des territoires qui seront plus arrosés que d'autre. A quelle échelle allez-vous travailler ?

Mme LAGALY indique que des entités hydrologiques cohérentes ont été définies sur l'ensemble du territoire du SAGE. Ces entités présentent des cours d'eau avec les mêmes caractéristiques fonctionnelles et ayant les mêmes usages présents sur leur bassin versant. A titre d'exemple, les cours d'eau Ance, Seuges et Desges ont été regroupés. Il est en de même sur l'Allier aval.

M. DROIN précise que sur l'ensemble du territoire d'étude, il y a plusieurs échelles de travail. Dans le rapport d'état des lieux, il y a plus de 180 points de calcul. Suite au diagnostic, on va avoir un modèle sur plus de 500 points de calculs, sur toutes les fermetures de masses d'eau. Ensuite pour définir les besoins « milieu », 60 points de suivis complémentaires ont été mis en place dont 27 sur le Haut-Allier, pour acquérir de la donnée complémentaire sur l'hydrologie et sur les milieux. Des sondes de niveaux ont été installées fin 2019, qui ont permis de préciser les débits caractéristiques des cours d'eau secteur par secteur. Des mesures estimhab ont également été réalisées pour estimer l'habitat disponible pour les espèces en fonction du débit. Ces deux informations vont permettre de proposer des besoins « milieu ». En amont de ce travail, les espèces cibles présentes dans les cours d'eau ont été définies en partenariat avec les fédérations de pêche.

L'étude HMUC ne va pas permettre de répondre à tous les prélèvements fait dans les cours d'eau. Pour avancer sur une HMUC, il faut accepter les incertitudes. Tout ce qui est produit est basé sur des données et/ou sur des hypothèses.

M. LECUNA, représentant d'EDF souhaite savoir si la méthodologie micro-habitats a été adaptée sur l'Allier. Il s'interroge également sur le fait de réussir à avoir une vision globale sur une masse d'eau alors que l'on a des résultats sur un point ponctuel de mesure. Ces résultats peuvent être totalement différents si on se déplace de deux kilomètres à l'aval. Enfin, il souhaite savoir, sur quoi on se base pour choisir les espèces cibles sur un cours d'eau. Les courbes sont différentes en fonction des espèces, du coup si on choisit une espèce donnée, est-ce qu'on fait une croix sur les autres espèces ?

M. DROIN précise qu'il n'y a pas d'analyse micro-habitats sur l'Allier. Concernant la représentativité des mesures, les stations ont été positionnées préférentiellement dans des secteurs susceptibles d'apporter de l'information et représentatifs du cours d'eau. Mais il y aura forcément un biais. Pour les espèces cibles, un travail a été réalisé avec l'OFB et les fédérations de pêche. Les données de pêches ont été utilisées pour retenir la ou les espèces à enjeu du secteur.

Ouvrages spéciaux (diapo n°62 à 66) :

M. LECUNA demande si Naussac sera pris en compte dans le cadre de cette étude.

M. DROIN explique que CESAME a valorisé la donnée transmise par l'EpLoire sur le protocole de gestion de Naussac et sur les données de suivis des entrées et sorties de Naussac. Les données de sorties ont été intégrées dans le model Allier pour reconstituer le débit. Un constat est fait : même dans les années très tendues les plus récentes, le volume stocker dans Naussac n'a jamais été sollicité en totalité pour satisfaire l'ensemble des usages sur l'Allier. Un remplissage maximum a été possible à chaque fois en début de saison. Il n'y a donc pas de plus-value dans le cadre de l'étude en terme d'évaluation du niveau de sécurisation du remplissage de la retenue, mais la question pourra se poser dans la partie stratégie.

Alimentation en eau potable (diapo n°37 à 43) :

M. BEAUD revient sur les enquêtes réalisées auprès des gestionnaires d'eau potable et demande quel a été le pourcentage de retour.

M. DROIN répond qu'il y a eu moins de 20% de retour, malgré les relances effectuées. Des hypothèses ont donc été faites sur les communes n'ayant pas répondu.

M. COUPELON, représentant de la CAPEV, indique que sur la commune de Monistrol d'Allier un bilan hydrologique a été effectué il y a deux ans pour mieux connaître les ressources et avoir une vision pour l'avenir. Chacun doit prendre ses responsabilités vis-à-vis de sa commune.

M. BEAUD indique que ce travail a été fait sur une période donnée, celle d'aujourd'hui et des années précédentes, ce qui est relativement fermé. Or, il y avait deux fois plus d'habitants il y a 80 ans. Si sur nos territoires, on dit que la référence pour l'alimentation en eau potable c'est celle d'aujourd'hui, comment pourra-t-on avoir un retour de la population ou plus de tourisme, de vraies questions de fond se posent autour de cela.

Mme LAGALY précise qu'il s'agit ici d'un état des lieux, d'une photographie de la réalité d'aujourd'hui.

M. GOYON, du bureau d'études CESAME, indique que la partie prospective permettant de savoir si l'on est dans une situation équilibrée et si l'on a une marge de prélèvements supplémentaires, sera faite dans les phases d'après. Les volumes présentés dans l'état des lieux ne sont pas les volumes qui vont être retenus à terme pour chacun des usages. La situation n'est pas figée, il s'agit juste d'un constat.

M. LECUNA s'interroge sur la cohérence entre les différentes études HMUC qui sont menées sur les différents bassins de la Loire. Comment vont être harmonisées les stratégies de chaque bassin ?

Mme LAGALY indique qu'à l'heure actuelle l'étude HMUC Allier est la première réalisée sur le bassin de la Loire. La mise en place d'étude du même type sur les bassins du Cher, de la Loire amont, ainsi qu'à l'estuaire sont en cours. Il faudra ensuite une vision globale de bassin pour harmoniser l'ensemble voire intégrer des conclusions dans les documents cadre comme le SDAGE.

M. DROIN indique qu'à l'échelle de l'étude, du fait de l'axe Allier et de la fonction de Naussac il y aura forcément une prise en compte des enjeux en aval dans le cadre de la réflexion stratégique sur l'Allier.

Elevage (diapo n°44 à 48) :

Aucune intervention sur cette partie

Irrigation (diapo n°49 à 55)

Aucune intervention sur cette partie

Industrie (diapo n°56)

Aucune intervention sur cette partie

Plan d'eau (diapo n°57 à 60)

M. BEAUD considère qu'un plan d'eau peut-être une réserve bénéfique, si le stockage se fait à des périodes où il n'y a pas d'impact sur les cours d'eau.

M. DROIN précise qu'une retenue qui va être alimentée hors période de déficit, va permettre de ne pas impacter la ressource quand elle est dans sa période la plus critique. Cependant, un plan d'eau présent dans l'axe d'un talweg va intercepter tous les ruissellements y compris en période d'étiage. Si l'on prend le cas d'un orage pendant la période d'étiage les ruissellements interceptés vont remplir la retenue. Cette eau sera soit utilisée, soit va s'évaporer et n'aura pas été bénéfique pour le cours d'eau. Suivant la façon dont la retenue est alimentée, il peut y avoir une incidence sur le milieu aquatique.

Rejets (diapo n°61)

Aucune intervention sur cette partie

Mme GARDES SAINT PAUL propose aux membres de la CLE de valider les résultats de la phase d'état des lieux qui vient d'être présentée.

M BEAUD souligne la qualité du travail réalisé mais émet cependant une réserve. Il souhaite que par rapport aux incertitudes et hypothèses présents dans ce rapport, soit noté dans le compte rendu que rien n'est figé et que tout doit faire l'objet d'améliorations notamment vis-à-vis des hypothèses et modèles utilisés, et la possibilité d'obtenir de nouvelles données d'entrée.

Mme ROUBAUD partage l'avis de M. BEAUD.

M. DROIN indique que dans les autres phases, tout ce qui pourra alimenter l'étude (nouvelles informations) sera pris en considération. L'esprit de l'étude est bien de dire que rien n'est figé.

Les membres de la CLE valident la phase d'état des lieux de l'étude HMUC.

Délibération n°2021-11

A l'issue de cette présentation et de la validation de la phase 1 de l'étude HMUC, plusieurs élus présents en salle doivent quitter la réunion. Mme GARDES SAINT PAUL décide d'ajourner le point relatif au projet de SDAGE Loire Bretagne, pour permettre de rendre un avis sur le SDAGE en ayant le plus de participants possible. Elle clôture la séance à 12h45.

Annexe : liste des participants

Prénom Nom	Instance	Présent	Représenté	Excusé
M. Jean-Pierre VIGIER	Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes		•	
Mme Aurélie MAILLOLS	Conseil Régional d'Occitanie			•
Mme Marie-Thérèse ROUBAUD	Conseil départemental de la Haute-Loire	•		
M. Bernard PALPACUER	Conseil départemental de Lozère			•
Mme Dominique GIRON	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme			•
M. Jean-Jacques MONLOUBOU	Conseil Départemental Cantal			•
Mme Françoise BENOIT	Représentante des maires d'Ardèche			•
M. Jean-Marc BOUDOU	Représentant des maires du Cantal	•		
M. Joël PLANTIN	Représentant des maires de Haute-Loire	•		
Mme Anne-Marie BRUN	Représentante des maires de Haute-Loire			•
M. Guillaume AUBAZAC	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Jean-Michel DURAND	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Alain FOUILLIT	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Jean-Pierre GAUTHIER	Représentant des maires de Haute-Loire			•
M. Gérard BEAUD	Représentant du SMAT du Haut-Allier	•		
M. Guy GALTIER	Représentant des maires de Lozère	•		
M. Michel TEISSIER	Représentant des maires de Lozère			•
M. Jean-Louis SOULIER	Représentant des maires de Lozère		•	
M. Jean-Paul MEYNIER	Représentant des maires de Lozère			•
M. Louis CHAUVET	Représentant des maires du Puy-de-Dôme			•
M. Jean-Robert CHAIZE	Parc naturel Régional du Livradois-Forez	•		
Mme Mireille GARDES SAINT PAUL	Communauté de communes du Haut-Allier	•		
M. Gérard BELIN	Communauté de communes des Rives du Haut-Allier	•		
M. Bruno DURAND	Etablissement public Loire		•	
M. Pierre COUPELON	Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	•		
M. Daniel GARMY	MISEN Puy-de-Dôme			•
Mme Nathalie LANDAIS	MISEN Ardèche			•
M. Henri VERNE	MISEN Cantal			•
	Préfecture de Haute-Loire		•	
M. Frédérique MARCHAND	MISEN Haute-Loire	•		
M. Anne GELY	MISEN Lozère	•		
M. Yannick BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
M. Gwendal RANNOU	Office Français de la Biodiversité	•		
	Office National des Forêts			•
	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Haute-Loire			•
Mme Estelle FERRARI	DREAL Auvergne-Rhône Alpes	•		
	DREAL de Bassin			•
Mme Laurence PLOTON	Agence Régionale de la Santé			•
M. Lionel MARTIN	FDAAPPMA de Haute-Loire	•		
M. Bernard BAYLE	FDAAPPMA de Lozère	•		
Mme Sophie GENESTE	Chambre d'agriculture de Haute-Loire	•		
M. Alain PEGON	UFC « Que choisir » de Haute-Loire		•	
M. Hervé PICHON	Groupement des professionnels de l'Eau Vive APPN			•
M. Yves LECAUDE	Fédération française de canoë-kayak	•		

M. Sylvain LECUNA	EDF	•		
M. André DUBOIS	France Hydro-électricité			•
M. René ROUSTIDE	Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire			•
Mme Aurélie SOISSONS	Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	•		
Mme Emilie GAZAGNE	CCI de Lozère	•		
Mme Emma LIBERATI	SOS Loire Vivante	•		
M. Jean-Damien ROMEYER Voix non délibérative	Chargé de mission milieux aquatiques – Conseil Départemental de Haute-Loire	•		
Mme Colette CHAMBONNET Voix non délibérative	SOS Loire vivante	•		
Mme Sabine LAVAL Voix non délibérative	BE AECR CAMPESTRE	•		
M. Thomas GOYON Voix non délibérative	BE CESAME	•		
M. Thierry DROIN Voix non délibérative	BE CESAME	•		
Mme Lucie SEDANO Voix non délibérative	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
Mme Mathilde HOARAU Voix non délibérative	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
M. Aymeric DUPONT Voix non délibérative	Agence de l'Eau Loire Bretagne	•		
M. Laurent BOISGARD Voix non délibérative	Directeur adjoint – EP Loire	•		
Mme Aude LAGALY Voix non délibérative	Animatrice SAGE du Haut-Allier – EP Loire	•		

22 personnes sont présentes, 5 sont représentées soit 27 votants.

Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 17 juin 201 à 9h30, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la salle de réunion du SMAT du Haut-Allier.

Délibération N° 2021-09
Validation du compte rendu de la séance du 29 avril 2021

Le compte-rendu de la séance plénière du 29 avril 2021 a été envoyé avec la convocation de la présente réunion.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le compte-rendu de séance est validé.

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier

Mireille GARDES



Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 17 juin 201 à 9h30, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la salle de réunion du SMAT du Haut-Allier.

Délibération N° 2021-10
Validation de l'étude d'inventaire des zones humides
du SAGE du Haut-Allier

Après présentation du contexte, de la méthodologie et des résultats, l'étude d'inventaire des zones humides est validée par les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier.

Résultats du vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier

Mireille GARDES





Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier

Le 17 juin 201 à 9h30, les membres de la CLE du SAGE Haut-Allier se sont réunis en visioconférence et en présentiel à la salle de réunion du SMAT du Haut-Allier.

Délibération N° 2021-11

Validation de la phase d'état des lieux de l'étude HMUC Allier

Après présentation du contexte, de la méthodologie et des résultats, la phase d'état des lieux de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climats, menée sur l'ensemble du bassin de l'Allier est validée par les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Présidente de la CLE du SAGE du Haut-Allier

Mireille GARDES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mireille GARDES', written over a light blue circular stamp.